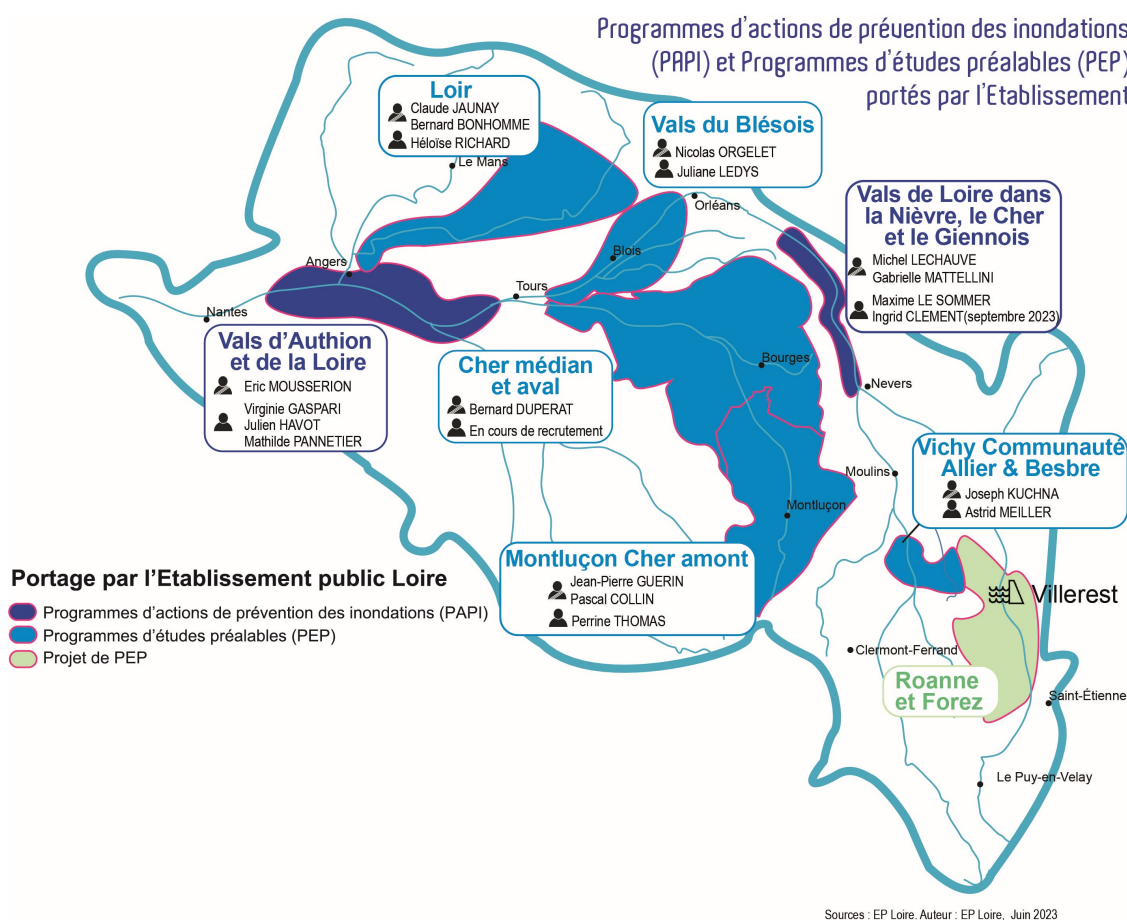


Point d'avancement des 2 programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) et 5 programmes d'études préalables (PEP) portés par l'Etablissement

Depuis le début des années 2000, l'Etablissement est impliqué dans des démarches de prévention des inondations, en lien avec des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI), notamment sur le bassin de la Maine. Il poursuit aujourd'hui son engagement dans deux PAPI (en violet), cinq PEP (en bleu), et travaille à la construction d'une nouvelle démarche (en vert).



1) PAPI des Vals d'Authion et de la Loire

Le PAPI des Vals d'Authion et de la Loire a été labélisé en septembre 2022 par la commission mixte inondations (CMI). Il fait suite à une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) sur le territoire à risques importants d'inondation (TRI) Angers-Authion-Saumur et à un PAPI d'intention sur la période juin 2018- juin 2022.

Un comité de suivi élargi à l'échelle du TRI Angers-Authion-Saumur, regroupant donc les communes et les EPCI couvert par les PAPI « Basses Vallées Angevines » et « Vals d'Authion et de Loire » a été organisé le 14 mars 2023. L'occasion de partager les états d'avancement des démarches et de profiter des retours d'expériences des actions déjà réalisées sur les différents territoires.

Ainsi, entre autres réalisations sur ce PAPI depuis le début de l'année 2023, on peut citer :

- le lancement d'une consultation des communes du territoire sur le volet information et conscience du risque pour mettre à jour le diagnostic de territoire et pourvoir répondre en accompagnement aux besoins identifiés (34 communes sur 53),
- la tenue du 1^{er} groupe de travail relatif à l'axe 4 – prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme le 9 juin dernier permettant de réunir les acteurs de l'urbanisme du territoire (porteurs de SCoT et de SAGE, services urbanisme des EPCI, services de l'Etat et agences d'urbanisme) et partager le diagnostic de territoire. L'objectif recherché à terme est de renforcer la connaissance du risque inondation par ruissellement et des impacts potentiels du changement climatique,
- la notification des premiers marchés travaux sur les digues non domaniales de Maine-et-Loire relatif à la fiabilisation des digues de Saumur Centre-Ville et de Petit Louet sur les points de fragilité les plus prioritaires,
- le lancement de la consultation des entreprises pour les études de maîtrise d'œuvre visant à finaliser la conception des projets de fiabilisation des digues non domaniales et à réaliser le suivi de ces travaux sur plusieurs années ;
- la réalisation de six entretiens d'élus et techniciens des EPCI du territoire sur le volet organisation, réalisation et besoins en termes de gestion de crise, en lien avec le travail de stage de fin d'études réalisés sur le bassin de la Loire

2) PAPI des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

Le projet de PAPI des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois a été construit à partir d'une stratégie d'intervention partagée par l'ensemble des collectivités concernées et avec le souci d'équilibre entre les différents axes. Cette co-construction se traduit par leur implication forte dans la mise en œuvre des 54 actions retenues, réparties dans chacun des 7 piliers de la prévention.

La prise de conscience des acteurs sur leur intérêt à agir dans la prévention des inondations a été naturellement favorisée par la mise en œuvre du PAPI d'intention animée par l'Etablissement depuis 2019. Elle explique la montée en puissance du programme en termes de nombre d'actions et de collectivités impliquées. Dans une logique de cohérence d'interventions et de résultats, et à la demande des EPCI, l'Etablissement assurera le portage d'une majorité des actions du programme.

Afin de permettre la bonne mise en œuvre du PAPI et de respecter le calendrier prévu, l'Etablissement a procédé au recrutement d'une chargée de missions qui renforcera le volet animation de la démarche à partir du mois de septembre.

Ce programme doit permettre, sur une période de 6 ans (2023-2029), de poursuivre et d'accentuer les actions en matière de prévision, prévention et protection contre le risque inondation. Il s'agit notamment d'améliorer la connaissance et la conscience du risque, de fiabiliser la gestion de crise, de réduire la vulnérabilité des enjeux exposés mais également de sécuriser les systèmes d'endiguement.

Déposé en mars dernier et composé de 54 actions représentant un budget de l'ordre de 4 M€ soutenu financièrement par l'Etat et l'Union Européenne, il a recueilli un **avis favorable de la Commission Inondation Plan Loire du 12 juin 2023**.

Les premières actions du programme seront engagées dans les prochaines semaines, à la suite de la signature de la convention cadre du PAPI, parmi lesquelles la réalisation d'une enquête sur la perception du risque inondation par les populations et le lancement de la phase opérationnelle de la mise en place d'un ouvrage de protection amovible en bord de Loire sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire (58).

Comme réponse à une demande administrative reçue dernièrement par l'Etablissement, il est proposé d'autoriser formellement le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat, de l'Union

Européenne et de tout autre partenaire potentiel, pour le financement du poste d'animateur du PAPI et pour la réalisation des actions dont il est maître d'ouvrage.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

3) PEP du Loir

A la demande de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Loir pour compléter son volet « inondation » et en collaboration avec les collectivités concernées, l'Etablissement public Loire, en tant que structure porteuse du dispositif, a réalisé entre 2011 et 2013 une étude globale de réduction du risque inondation dans le bassin du Loir, ayant débouché sur l'élaboration d'un programme d'actions destiné à réduire les conséquences liées aux risques d'inondation.

Entre 2019 et 2021, en termes de prolongement opérationnel de l'appui apporté aux TRI du bassin de la Loire et ses affluents dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie locale de prévention du risque d'inondation, l'Etablissement a accompagné les acteurs du bassin du Loir – en premier lieu ceux des territoires à enjeux forts du Vendômois et de Pays Fléchois – dans l'actualisation de leur stratégie territorialisée et cohérente de réduction du risque inondation définie par l'étude globale de réduction du risque inondation.

Ces interventions concertées ont mis en évidence l'intérêt de s'engager dans la construction d'un Programme d'Etude Préalable (PEP) au PAPI du Loir. Cette **démarche a été validée en avril 2023 par le Préfet du Loir-et-Cher**. Elle regroupe 9 ECPI sur 2 régions (Pays de la Loire et Centre-Val de Loire) et 3 départements (Loir-et-Cher, Maine-et-Loire et Sarthe). Il est prévu la réalisation sur la période 2023-2025 de 24 actions pour un coût global de 1,59 M€.

Les collectivités concernées, en accord avec les services de l'Etat, ont validé le recours à un volume d'animation de la démarche assuré par 2 ETP basés à Angers, dont ils assureraient l'intégralité du financement. Le recrutement du 2nd ETP pourrait intervenir dans ces conditions, dans les prochains mois.

Il est proposé d'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un 2nd ETP et à solliciter l'aide financière de l'Etat, de l'Union Européenne et de tout autre partenaire potentiel, pour le financement du poste et pour la réalisation des actions dont il est maître d'ouvrage..

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

4) PEP Vichy Communauté Allier & Besbre

L'agglomération de Vichy est identifiée comme TRI pour la rivière Allier et deux de ses affluents qui constituent le principal risque inondation du territoire : le Sichon et le Jolan.

Une SLGRI a été déclinée sur le TRI. Dans la continuité de la démarche de prévention et de gestion du risque inondation engagée sur le territoire, l'Etablissement public Loire s'est engagé dans le portage pour le compte de Vichy Communauté d'une démarche de Programme d'Etudes Préalable (PEP) au programme d'actions de prévention des inondations.

L'objectif du programme est de poursuivre la dynamique impulsée par la SLGRI sur le territoire tout en acquérant de nouvelles connaissances qui ciblent les actions du futur PAPI, en particulier l'identification des travaux à mener.

Le périmètre de la démarche PAPI « Vichy Communauté Allier & Besbre » couvre le territoire communautaire de Vichy Communauté et s'étend au-delà afin de prendre en compte l'ensemble des communes exposées au risque inondation, également par souci de cohérence

hydrologique. Il comprend 42 communes, réparties dans 3 EPCI et 2 départements (Allier et Puy-de-Dôme).

Le **PEP** a été **validé en mars 2023 par le Préfet de l'Allier**. Il prévoit la réalisation de 23 actions sur la période 2023-2025, pour un coût global de 1,14 M€.

Comme réponse à une demande administrative reçue dernièrement par l'Etablissement, il est proposé d'autoriser formellement le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat, de l'Union Européenne et de tout autre partenaire potentiel, pour le financement du poste d'animateur du PEP et pour la réalisation des actions dont il est maître d'ouvrage.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

5) Projets de PEP

Montluçon Cher amont et Cher médian et aval

Les deux projets de PEP Montluçon Cher amont et Cher médian et aval constituent la déclinaison opérationnelle de l'Etude « 3P » Cher (Prévision, Prévention, Protection) contre les inondations réalisée par l'Etablissement sur l'ensemble du bassin versant du Cher entre 2019 et 2021, en réponse à la volonté des Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE Cher Amont et Cher Aval d'avancer sur le sujet.

Ces deux programmes sont actuellement en phase de construction. Le dépôt des dossiers de candidature correspondants est prévu en 2023.

S'agissant plus particulièrement du PEP Cher médian et aval, les collectivités du secteur Yèvre-Auron (Bourges Plus, Vierzon Sologne Berry, SIVY et SIAB3A,) se sont positionnées favorablement pour la mise en œuvre d'un nombre important d'actions inscrites dans le projet de PEP. Ainsi, pour assurer le suivi et le portage d'actions menées sur ce secteur, les 4 collectivités concernées ont sollicité l'Etablissement sur la possibilité de prévoir, par un financement déterminé sur une clé qu'elles ont validée, le recrutement d'un second ETP qui interviendrait uniquement sur ce secteur en lien avec la mise en œuvre d'opérations visant à améliorer la connaissance du risque, la sensibilisation au risque inondation et la réduction de la vulnérabilité.

Dans ce contexte, et afin de favoriser la bonne mise en œuvre de ces actions, il est envisagé de renforcer l'animation du PEP via le recrutement à termes (après validation du PEP) d'un 2nd ETP basé à Bourges. Etant précisé que le financement de ce poste serait assuré à hauteur de 50% par le FPRNM et 50% par les quatre collectivités concernées. Une convention formalisant les missions et le financement de ce poste serait signée entre l'Etablissement et les collectivités précitées.

Vals du Blésois

En 2018, la Communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys) a souhaité bénéficier d'un accompagnement dans l'inventaire des enjeux exposés aux inondations et la caractérisation de leur vulnérabilité. Ce travail réalisé en partenariat avec l'Université de Montpellier 3, s'inscrivait dans la perspective de la définition d'une stratégie en matière de prévention du risque inondation et *in fine* l'élaboration d'un programme d'actions. Dans une logique de cohérence hydrologique et hydraulique, la réflexion s'est par la suite naturellement étendue à l'ensemble des collectivités du tronçon de Loire et ses affluents situé entre le PAPI des Vals de l'Orléanais et celui de Tours.

C'est ainsi que dans une démarche initiée par Agglopolys et impliquant les Communautés de communes des Terres du Val de Loire, de Beauce Val de Loire, du Grand Chambord et du Val d'Amboise, la volonté de s'associer dans la perspective de réaliser un PEP a vu le jour.

Après avoir examiné les différents aspects d'un PEP sur ce territoire et la manière dont elles souhaitaient avancer conjointement, les collectivités concernées se sont accordées sur un portage et une animation de la démarche par l'Etablissement public Loire.

La **déclaration d'intention du projet de PEP** du Blésois été **transmise** à la Préfète coordonnatrice du Bassin Loire-Bretagne **en mars dernier**.

Comme réponse à une demande administrative reçue dernièrement par l'Etablissement, il est proposé d'autoriser formellement le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat, de l'Union Européenne et de tout autre partenaire potentiel, pour le financement du poste d'animateur du PEP et pour la réalisation des actions dont il est maître d'ouvrage.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

PEP Roanne Forez

Plusieurs échanges ont eu lieu avec les collectivités potentiellement concernées et après avoir examiné les différents aspects d'un PEP sur ce territoire et la manière dont elles souhaitaient avancer conjointement, celle-ci se sont accordées sur le principe d'un portage par l'Etablissement public Loire de l'animation, de la construction puis de la mise en œuvre d'un programme commun. A noter que 7 communes de Roannais Agglomération sont intégrées dans le TRI de Roanne. Conformément à l'article R.566-14 du code de l'environnement, la stratégie locale de gestion des risques d'inondation reste à mettre en place sur ce territoire.

Le territoire pré-identifié pour cette démarche s'étend sur un périmètre couvrant le fleuve Loire et ses principaux affluents. Il se compose de 5 EPCI compétents en matière de prévention des inondations : 1 communauté d'agglomération (Loire Forez Agglomération), 4 communautés de communes (Forez-Est, Vals d'Aix et Isable, Pays d'Urfé, Charlieu-Belmont) et 3 syndicats (SIMA Coise, SMAELT, Roannaise de l'Eau). A noter que ce périmètre permet d'assurer la cohérence hydrologique du secteur concerné et qu'il s'inscrit dans une logique de continuité d'actions de prévention avec les programmes déjà en cours de mise en œuvre sur les bassins de l'Ondaine et du Furan.

Le périmètre concerné comprend également le barrage de Villerest, propriété de l'Etablissement public Loire, jouant un rôle fondamental pour l'écrêtement des crues au bénéfice des collectivités situées en aval. Cet ouvrage a vocation à bénéficier, comme c'est le cas d'autres ouvrages sur le bassin ou ailleurs en France, de la mobilisation de financements dans le cadre de ce projet de PEP et d'un futur PAPI.

La confirmation des collectivités concernées sur le format de ce PEP et sur son portage a été sollicitée en février dernier. L'idée étant maintenant d'avancer dans la concrétisation de la démarche, aussi bien sur l'organisation, l'animation et son financement. A ce jour, 5 retours ont été reçus (CA Loire Forez Agglomération, CC Vals d'Aix et Isable, CC Pays d'Urfé, CC Charlieu-Belmont et SMAELT) dont 4 confirment le besoin de mise en place d'un projet partagé en matière de prévention de prévention des inondations. Initialement pré-identifiée, la CC Pays d'Urfé « *malgré tout l'intérêt accordé à cette démarche* » et compte-tenu du nombre d'enjeux exposés à ce risque relativement limités, a indiqué qu'elle devait prioriser ses interventions sur d'autres sujets compte tenu des moyens à sa disposition.